



CHRONIQUES DU CSE du 22/06/2023

1°) RETOUR D'EXPERIENCE SUR LES BORNES DE DEPOT DE CHEQUES

Pour rappel, l'installation et l'utilisation des bornes de dépôt de chèques ont commencé il y a un peu plus de 6 mois, à deux exceptions près (10/21 et 09/22). Les agences équipées ont vu ou verront à terme la déconnexion de la fonction remise de chèques de leur GAB (trop de dysfonctionnements).

L'étude a été réalisée sur la période du 1^{er} au 31 mai 2023.

Deux marques sont en concurrence pour remporter le marché national : IAGONA et TESSI.

40 bornes IAGONA ont été installées pour la plupart depuis plus de 6 mois, ce qui laisse suffisamment de recul pour une analyse concrète. Ces bornes sont très fiables et peu d'anomalies ont été rencontrées. Suivant les agences, le degré d'utilisation n'est pas le même, variant de 20 à 85%. La principale raison de cette disparité n'est pas due à la frilosité ou au manque de confiance des clients mais plutôt à un manque d'accompagnement de ces mêmes clients par le personnel. Du moins c'est la raison principale (et la seule d'ailleurs) donnée par la Direction dans son REX (Retour d'EXpérience). Nous ne ferons pas de commentaire...



11 bornes TESSI (2 depuis 2021 et 2022 puis 9 depuis avril 2023) ont également été installées. La CEBPL est caisse pilote pour cette marque. Celles-ci sont plus performantes puisqu'elles permettent les dépôts OAD (4 agences tests) et remplaceront à terme l'utilisation du scan chèques en agence (1 agence en test actuellement). Quelques soucis ont été rencontrés (surchauffe, scan défectueux, bourrage papier, défaut de formation) mais ces anomalies ont été corrigées et les dernières mises en production sont "satisfaisantes". L'utilisation de ces bornes varie entre 4 et 43% mais leur déploiement est très récent donc ne pourra qu'évoluer positivement. A ce jour les dépôts dans l'urne sont encore largement supérieurs aux dépôts GAB ou borne). Le retour des collègues et des clients est positif.

Le test se poursuit sur les 9 dernières bornes installées puisque trop court à date, et ce, dans l'attente de la décision du Groupe BPCE sur le choix du prestataire qui « devrait » intervenir en septembre. 40 bornes supplémentaires sont en commande ou le seront sous peu. Affaire à suivre donc...

2°) RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA PRESENCE DES DIRECTEURS D'AGENCE DANS LES AGENCES AUPRES DES DAMM.

Ce projet nous a été présenté lors du CSE de Juillet 2022. Il s'agit de nommer **en mission et à iso effectif** un DA sur des Agences Multi Marché (AMM) en complément du DAMM.

Les buts :

- Permettre au DAMM de se concentrer sur le marché PRO et le marché Premium, ne plus gérer que les CAGP, CAPRO et les DA, assurer son rôle de représentation dans son tissu local et suivre son propre portefeuille.
- Pour le DA « nommé », prendre en charge un portefeuille, gérer les GC et GCP, et remplacer le DAMM en son absence.

3 DAMM de plus de 10 salariés ont servi de test : **Aristide Briand** et **Graslin** pour les agences MM et **Cesson Sévigné** sur l'ensemble des agences rattachées. Si les deux premières ont démarré en septembre 2022, pour la 3^{ème} ce fut en décembre 2022. Le test devait durer 6 mois. Le REX nous a été présenté 10 mois après le début du test. Quand on pense que dans les agences les ventes sont suivies heure par heure et que chaque salarié doit remonter ses résultats au mieux à la semaine et au pire tous les jours... tout le monde n'est pas à la même enseigne...

La Direction n'a vu dans ce retour de test que des points positifs :

- Progression de la performance pour un nombre significatif de salariés



- Développement professionnel des équipes grâce à un meilleur accompagnement **via davantage d'entretiens managériaux (!!!)**
- Développement de l'activité commerciale du manager sur les marchés Pro et Prémium
- Montée en compétence rapide du DA « nommé »...

Mais pourquoi ces « » autour du mot nommé ? Tout simplement parce que le DA n'est pas à proprement parler nommé sur le poste. Il est juste là en **formation**. Et même pas certain d'obtenir un poste de DA après sa période d'apprentissage... encore faut-il qu'une place se libère. Et s'il ne fait pas l'affaire en tant que DA, il n'est même pas sûr de retrouver son poste précédent... que du bonheur

Donc et pour être clairs, le poste de DA sur les grosses AMM ne sert qu'à former les futurs DA et les **AMM seront des agences écoles du manager**... sauf que ça, ça n'a été dit à personne. La Direction n'a jamais approfondi le fait que le poste serait en mission pendant le test et le resterait une fois le test validé... quelle désillusion et quelle déception pour les 3 personnes en poste. Et ce n'est pas terminé puisque la Direction « engage une réflexion positive pour reconduire ce dispositif dans quelques agences supplémentaires ». A ce rythme-là, il va y avoir plus de DA que de postes à pourvoir. Souhaitons que le Direction montre plus de transparence avec les futurs candidats.

3°) EVOLUTION ET SIMPLIFICATION DE MAILHOP

Enfin une application qui va vous simplifier la vie !!!

Si jusque-là MAILHOP était un peu une « usine à gaz » pas forcément utilisée par tout le monde car peu fonctionnelle et/ou ne fonctionnant pas toujours, vous allez trouver une grosse différence puisque vous n'aurez plus rien à faire. En effet MAILHOP se mettra automatiquement en place dès que votre absence entrée sur SERVICES débutera et se lèvera quand vous reviendrez travailler. Le transfert des mails se fera automatiquement à l'heure de fin d'activité du dernier jour travaillé et s'arrêtera à l'heure de reprise d'activité le jour de votre reprise. Ne seront prises en compte que les absences > ou = à 1 jour saisies sur SERVICES et ce, pour tous les métiers du réseau BDD (hors Banque Digitale et Banque du Quotidien)

Tout le reste, les données accessibles dans le « journal », les mails concernés par le transfert automatique, les demandes de transferts à la main du manager et la consultation de l'état des transferts, ne change pas.

Le message d'absence OUTLOOK sera également activé automatiquement

Mise en place fin juin.

Vos représentants au CSE : Benoit BRIER, Marie-Laure CRENN, Philippe LAFOURCADE, Fabienne LETHEREAU, Michèle NOUVEL, Valérie PAVIC, Agnès PERRAUT, Frédéric ROIGNANT, Loïc STEPHAN, Valérie RAULT, Arnaud le POGAM.